



PROGRAMME DETAILLE DES FORMATIONS - PERMIS A2 >> A

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples à la pratique en toute sécurité.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Programme de formation

Séance	Environnement	Durée	Contenu
Séquence 1	Théorie - salle	2 Heures	Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
			Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.
			Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.
			Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.
Séquence 2	Hors circulation	2 Heures	Conduite et produits psycho-actifs
			S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.
			Explications et travail sur : les situations de changements de direction à droite et à gauche, le freinage les techniques d'inclinaison
Séquence 3	Circulation et clôture de la formation	3 Heures	Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.
			Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D ORGANISATION

Durée de la formation : 7 Heures de conduite Minimum

Lieu de la Formation :

Date(s) : Nous consulter

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 18 ans
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
- Nota : La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie A

ENCADREMENTS – INTERVENANTS

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratiques
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques et le livret d'apprentissage
- Aire de maniabilité non ouverte à la circulation

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- *Conditions de réussite* : satisfaire un examen blanc.

SANCTION DE LA FORMATION

- Délivrance d'une attestation de formation permettant de faire la demande d'obtention de titre « permis A »

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATEGORIE A DU PERMIS DE CONDUIRE PAR LES TITULAIRES DE LA CATEGORIE A2 DEPUIS AU MOINS DEUX ANS.

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 susvisé.

CODES ROUSSEAU "O"

Raison sociale de l'établissement :

N° d'agrément _____ N° de SIREN ou SIRET _____

Adresse _____

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral _____

Atteste que :

Nom de famille _____

Nom d'usage _____

Prénom(s) _____

Né(e) le _____ à _____

Adresse _____

Date d'obtention du permis A2 : _____

N° du permis de conduire : _____

A suivi les sept heures de la formation pratique requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans.

Date de délivrance de l'attestation _____

Signature du bénéficiaire de la formation _____

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément _____

MJ 0000101717

Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.

ACCESSIBILITE A LA FORMATION INFORMATION HANDICAP

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux de la formation est sous la responsabilité de l'organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d'équipements adaptés.